Publication: vendredi 14 janvier 2011 13:46

Jean-Pierre Sueur est intervenu à de multiples reprises au sujet de la situation difficile que connaissent les sinistrés de la sécheresse de 2003 dans le Loiret. Ceux-ci ont vu leurs maisons endommagées et n'ont souvent pas reçu d'indemnisations à la hauteur du préjudice subi.

Jean-Pierre Sueur vient de recevoir une réponse du ministère de l'Intérieur à une question écrite qu'il avait posée sur les reliquats du fonds d'indemnisation. Celui-ci lui confirme que les préfectures ont été invitées par circulaire à établir pour le 15 janvier un bilan des fonds non consommés afin « de les redéployer vers les sinistrés non pris en compte initialement ».

- >> La question écrite et la réponse du ministre
- >> La République du Centre, 15 janvier 2011

÷